



Héritage d'un bien immobilier a 2 personnes

Par **kirakaro**, le **02/12/2014** à **15:52**

bjr

a la suite d'un héritage nous sommes devenus propriétaire a 2/3 d'un bien immobiliers ou nous vivons depuis quelques années, mon frère qui détient 1/3 de ce bien réclame sous peine de poursuite judiciaire que je lui paie sa part dans les plus brefs délai .

peut il nous obliger a régler la somme tout de suite et en une seule fois?
ou puis je continuer a le faire attendre avant de le payer car c'est une grosse somme?

merci.

Par **jibi7**, le **02/12/2014** à **16:40**

Hello

Pour avoir les 2/3 de l'indivision à votre disposition, vous ne pouvez être forcé à quoi que ce soit par le tiers restant.

Par contre il devrait soit percevoir une indemnité d'occupation en attendant et sans doute en contrepartie assumer 1/3 des charges de propriétaire de l'indivision.

voir articles 815---et suivants du code civil.

Mieux vaut consulter un bon notaire et prendre les devants, faire estimer la part et les indemnités en jeux et proposer une transaction honnête et dans l'intéret des 2 parties etc..(prix du marché, travaux, etc..

Si votre frère a de son coté des projets vous pouvez difficilement lui refuser ce a quoi il a

droit..

Par **Lag0**, le **02/12/2014** à **20:36**

Bonjour,

Votre frère peut effectivement saisir la justice pour forcer la sortie d'indivision. Si vous ne pouvez pas lui racheter sa part, le bien sera vendu à un tiers et le produit de la vente réparti entre vous au prorata des parts de propriété.

Attention, il ne faut surtout pas attendre d'arriver à une vente judiciaire car les biens y sont vendus bien en dessous du prix du marché. Mieux vaut trouver un accord avant cela...